



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
PUBLICS

TRANSPARENCE
ÉQUITÉ
SAINE CONCURRENCE

PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE 2023-2027

Dépôt : juin 2023

Mise à jour : juin 2024

Ce plan est une production de l'Autorité des marchés publics.

Pour plus de renseignements :

Autorité des marchés publics

1 888 335-5550

reception@amp.quebec

525, boul. René-Lévesque Est

1^{er} étage, bureau 1.25

Québec (Québec) G1R 1S9

Tous droits réservés

@Autorité des marchés publics

TABLE DES MATIÈRES

Vision de la transformation numérique	1
Principes directeurs	1
Intrants nécessaires à la vision organisationnelle	1
Orientations en matière de gestion des ressources informationnelles.....	1
Orientations gouvernementales en matière d'architecture d'entreprise	2
Encadrements	3
Évaluation de la maturité numérique.....	4
Vision organisationnelle de la transformation numérique	6
Arrimage à la Planification stratégique.....	7
Ambitions d'affaires	8
Bénéfices.....	8
Schéma de la feuille de route de la transformation numérique.....	9
Évolution des compétences et de la culture organisationnelles	10
Contribution aux initiatives de simplification des services directs aux citoyen(ne)s et aux entreprises.....	10
Gouvernance et gestion de données numériques gouvernementales.....	10
Processus ou chaînes de valeur qui pourraient tirer profit de l'intelligence artificielle et de l'automatisation.....	11
Mécanismes de concrétisation de la transformation numérique	12
Plan organisationnel de main-d'œuvre et de formation	12
Plan de changement organisationnel.....	12
Plan de gestion des risques.....	12
Gestion des risques d'affaires.....	12
Gestion des risques en ressources informationnelles	12
Projets du portefeuille des projets prioritaires	13
Annexe 1 : Démarche de production du plan de transformation numérique	14
Annexe 2 : Les initiatives technologiques et leur contribution aux ambitions d'affaires et à la transformation numérique	15

VISION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Principes directeurs

Le numérique représente bien plus que des outils et des complexités techniques. Il module l'évolution organisationnelle, influence les pratiques de l'organisation, facilite la collaboration et l'essor de l'intelligence collective et constitue un levier d'autonomie et d'efficacité pour les employé(e)s.

La maturité numérique d'une organisation se mesure selon différents critères, mais elle repose avant tout sur un ensemble de paramètres qui interagissent pour créer un écosystème à son plein potentiel. L'analyse de la maturité numérique de l'écosystème de l'AMP démontre que tous les ingrédients sont présents pour favoriser son évolution, notamment une culture numérique relativement développée. Pour poursuivre son évolution numérique, l'AMP devra mettre en place les conditions facilitant la réalisation de son plein potentiel en se dotant d'une vision numérique évolutive et d'une gouvernance intégrée.

Intrants nécessaires à la vision organisationnelle

Pour établir sa vision organisationnelle, l'AMP s'est inspirée de la *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, des orientations en infonuagique, des énoncés d'architecture d'entreprise gouvernementale (AEG 4.0), des orientations gouvernementales pour les données ouvertes, de la *Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026* et de la *Politique gouvernementale en cybersécurité*.

Orientations en matière de gestion des ressources informationnelles

► Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023

1. Les citoyen(ne)s sont au centre de l'évolution des services, des programmes et des politiques.
2. Les citoyen(ne)s communiquent leurs informations une seule fois à l'administration publique.
3. Les organisations publiques sont proactives dans leurs relations avec les citoyen(ne)s.
4. Les employé(e)s sont au cœur de la transformation.
5. Les services publics sont numériques de bout en bout.
6. Les données sont valorisées et redonnées aux citoyen(ne)s.

Orientations gouvernementales en matière d'architecture d'entreprise

► Orientations en infonuagique

1. Infonuagique d'abord : les solutions en ressources informationnelles prennent appui sur des approches infonuagiques qui répondent aux exigences de sécurité et de protection des renseignements.
2. Les organismes publics ont mis en place les conditions nécessaires pour tirer pleinement profit du potentiel infonuagique.
3. Le recours à l'approche infonuagique respecte les règles de gouvernance applicables en ressources informationnelles.
4. L'utilisation judicieuse de l'approche infonuagique est basée sur un modèle collaboratif favorisant et facilitant le partage d'expertise et de ressources entre les organismes publics.
5. Les analyses de risques sont adaptées aux enjeux et aux particularités de l'approche infonuagique et les solutions envisagées sont soutenues par des mesures de sécurité appropriées.
6. Les renseignements personnels confiés à des prestataires de services infonuagiques doivent être situés au Québec ou bénéficier d'un niveau de protection jugé équivalent, conformément au cadre juridique québécois.

► Énoncés d'orientations de l'AEG 4.0

1. Les services publics privilégient le mode de prestation numérique tout en assurant une interaction omnicanale.
2. Les services publics numériques privilégient l'utilisation d'appareils mobiles.
3. Les services publics sont simples à utiliser et personnalisés aux contextes des citoyen(ne)s et des entreprises.
4. Les services publics numériques permettent, lorsqu'applicables, l'accès et la rectification des renseignements personnels et confidentiels de façon sécuritaire.
5. Les employé(e)s sont soutenu(e)s par un environnement de travail et des processus transformés par le numérique.
6. L'administration interne tire profit de l'information numérique pour la gestion courante et la prise de décision.
7. L'innovation est privilégiée par l'expérimentation des technologies numériques.
8. L'information et les connaissances des organismes publics sont mises en valeur et partagées.

► **Orientations gouvernementales pour les données ouvertes**

1. Les données sont ouvertes par défaut.
2. Les données ouvertes sont privilégiées comme données en intrant et en extrant des systèmes d'information.

► **Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026**

1. Des services publics renouvelés et optimisés par l'intelligence artificielle (IA).
2. Une administration publique outillée et proactive à l'égard des changements engendrés par l'IA.
3. Une action gouvernementale en IA fondée sur des pratiques responsables.

Encadrements

► **Politique gouvernementale en cybersécurité**

1. Assurer l'application de mesures de protection proportionnelles à la valeur de l'information et aux risques encourus.
2. Favoriser et encourager l'adoption de comportements cybersécuritaires.
3. Miser sur le développement des compétences, l'attraction et la rétention des talents.
4. Encourager le partage et la mise en commun.
5. Intégrer la protection de l'information en amont.

► **Services obligatoires et portée d'utilisation (Décret 530-2021)**

1. Communications IP centralisées.
2. Réseau intégré de télécommunication multimédia (RITM) et Réseau gouvernemental de télécommunication (RGT).
3. Gestion et exploitation des plateformes technologiques.
4. Gestion des postes de travail et collaboration Microsoft Teams.
5. Plateforme de développement moderne.

► **Programme de consolidation des centres de traitement informatique (Décret 596-2020)**

1. Augmenter le degré de protection des actifs informationnels en modernisant et en optimisant les infrastructures TI du gouvernement;
2. Réduire de façon significative les centres de traitement de l'information actuels pour les consolider dans quelques endroits sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique;
3. Optimiser et diminuer les coûts associés à la gestion du traitement et du stockage gouvernemental.

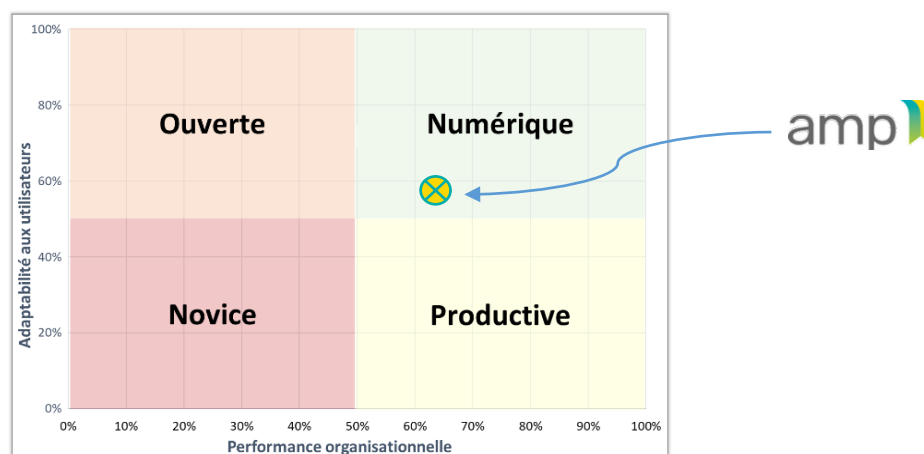
Évaluation de la maturité numérique

L'AMP a établi un diagnostic afin de mesurer sa posture en matière de maturité numérique et d'orienter son évolution transformationnelle. Ce diagnostic repose sur deux outils : le Radar numériQc et un diagnostic interne et externe de type FFOM (forces et faiblesses de l'organisation, et opportunités et menaces de son environnement).

► Radar numériQc

L'exercice Radar numériQc réalisé en juin 2022 démontre une maturité globale (57,5 %) qui place l'AMP dans la zone la plus enviable, comme le démontre la figure suivante.

Figure 1 : Évaluation globale Radar numériQc



L'exercice Radar numériQc a permis de mettre en évidence les axes d'amélioration préconisés par l'AMP : l'expérience utilisateur, l'intégration du numérique et l'évaluation de la performance.

Tableau 1 : Évaluation Radar numériQc selon les huit axes de la maturité numérique

Expérience utilisateur	45,8
Qualité des services numériques	65,0
Intégration du numérique	45,8
Responsabilité sociale	75,0
Conception de services numériques	59,4
Évaluation de la performance	30,0
Expérience employé	60,7
Gouvernance numérique	70,8

► Diagnostic interne et externe

Le diagnostic interne et externe a permis d'identifier les forces et les faiblesses ainsi que les menaces et les opportunités reproduites au tableau suivant.

Tableau 2 : Résultats analyse FFOM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Compétence et polyvalence de nos ressources - Climat de confiance avec nos partenaires - Ouverture aux idées et à l'amélioration - Sensibilisation et volonté de transformation numérique - Fonctionnement agile pour la réalisation de projets - Transparence et diffusion des informations 	<ul style="list-style-type: none"> - Taille restreinte de l'équipe - Lourdeur administrative - Manque de vélocité de nos fournisseurs - Complexité de l'arrimage avec le bureau de projet - Pas de centrale de données - Peu d'expertise en infonuagique - Peu d'expertise en cybersécurité - Manque d'outils tel qu'exprimé par le personnel
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Volonté gouvernementale de passer à l'infonuagique - Architecture gouvernementale axée sur le client - Orientations sur la gestion des données numériques du gouvernement du Québec - Politique de cybersécurité et ses mesures - Recrutement de personnel à l'AMP par rapport à la fonction publique - Stratégie gouvernementale de l'intégration de l'intelligence artificielle 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction du budget du PQI-RI - Rareté de main-d'œuvre en ressources informationnelles - Obligations ministérielles sans financement telles que le plan de sécurité et la consolidation des CTI - Décrets concernant l'utilisation obligatoire des cinq services au MCN

Vision organisationnelle de la transformation numérique

L'AMP a amorcé sa transformation numérique et souhaite poursuivre son évolution. Pour le volet des technologies, l'AMP préconise les trois axes suivants :

► Outiller les secteurs de mission

Le traitement des activités de mission de l'AMP repose sur des interventions manuelles ou soutenues par des outils informatiques ayant rapidement atteint leur limite.

► Développer son autonomie pour acquérir et exploiter pleinement ses actifs informationnels

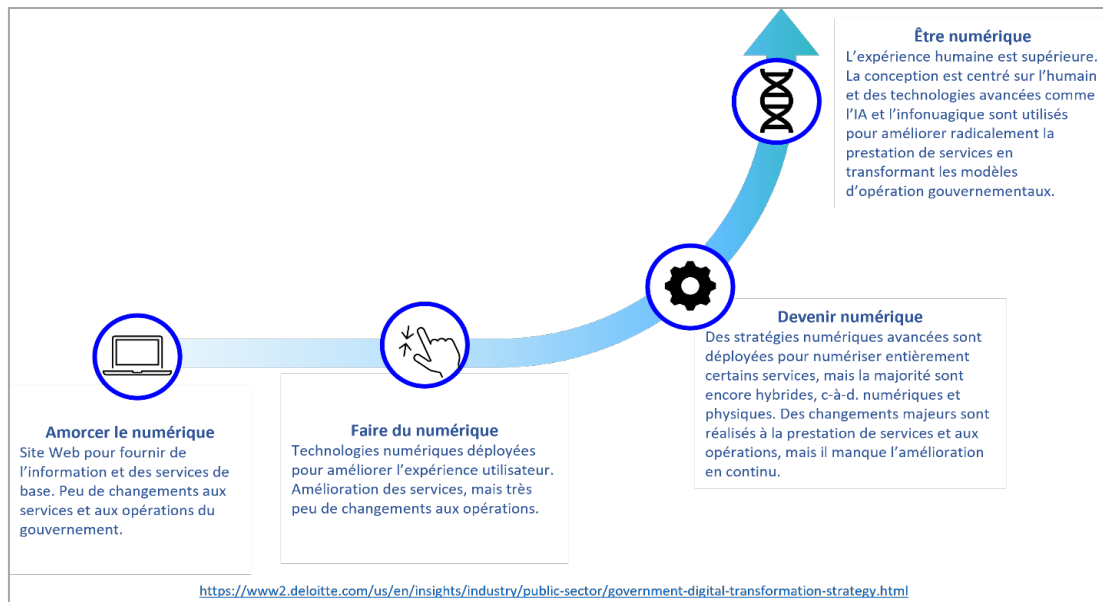
L'AMP ne dispose pas d'infrastructures et doit recourir à celles de ses partenaires pour exploiter ses solutions informatisées.

► Faire migrer ses solutions vers l'infonuagique et sécuriser ses actifs informationnels selon les directives gouvernementales et les normes

L'évolution de l'AMP ne s'opère pas uniquement par les technologies de l'information. Elle s'opère progressivement par une implication globale de l'organisation. Elle s'instrumente notamment par de nouvelles propositions de valeur, par la réinvention des modèles d'affaires et des processus, et par la formation et le développement des compétences. Par son plan de transformation des quatre prochaines années, l'AMP souhaite poursuivre son évolution sur la courbe d'apprentissage numérique reproduite ci-dessous en vue d'atteindre la phase décrite comme « faire du numérique ».

À cet effet, en vue de produire sa prochaine Planification stratégique, l'AMP devra réévaluer et repenser sa proposition de valeur, ses activités et son modèle organisationnel afin de permettre cette évolution, en ciblant les fonctions, les projets et les processus d'affaires.

Figure 2 : Stratégie de la transformation numérique gouvernementale



Arrimage à la Planification stratégique

La *Planification stratégique 2021-2024* de l'AMP présente trois enjeux : une organisation efficiente, des partenariats efficaces et une équipe dynamique et compétente. Ces enjeux se déclinent en cinq orientations et six objectifs.

Tableau 3 : Résumé de la Planification stratégique 2021-2024 de l'AMP

ENJEUX	ORIENTATIONS	OBJECTIFS
Une organisation efficiente	1. Terminer la mise en place de l'AMP	1.1 Mettre en œuvre l'ensemble des grands processus d'affaires de l'AMP
	2. Favoriser et faciliter l'accès aux services de l'AMP	2.1 Améliorer l'expérience client en mettant à profit les services en ligne
	3. Favoriser une saine concurrence par le respect du cadre normatif en matière de contrats publics	3.1 Augmenter l'efficacité de la surveillance au regard du respect de l'application du cadre normatif
Des partenariats efficaces	4. Assurer un leadership de réflexion, d'influence et de cohésion auprès des partenaires	4.1 Améliorer la transmission d'informations utiles aux juridictions des partenaires
		4.2 Veiller à la cohésion entre les partenaires de l'admissibilité aux marchés publics, ainsi qu'à l'échange d'expertise et de bonnes pratiques entre les intervenantes et les intervenants
Une équipe dynamique et compétente	5. Attirer et fidéliser les talents	5.1 Offrir un environnement de travail mobilisant

Le plan de transformation numérique soutient les orientations stratégiques actuelles de l'AMP et anticipe les changements à venir. Une révision annuelle du plan permet d'apporter les ajustements requis afin qu'il demeure bien aligné à la planification stratégique de l'AMP ainsi qu'à la prochaine stratégie de transformation numérique gouvernementale.

Ambitions d'affaires

Les objectifs de la Planification stratégique se traduisent en ambitions d'affaires qui ont guidé l'élaboration du Plan de transformation numérique :

1. Mettre en œuvre l'ensemble des grands processus d'affaires de l'AMP.
2. Améliorer l'expérience client en mettant à profit les services en ligne.
3. Augmenter l'efficacité de la surveillance au regard du respect de l'application du cadre normatif.
4. Améliorer la transmission d'informations utiles aux juridictions des partenaires.
5. Veiller à la cohésion entre les partenaires de l'admissibilité aux marchés publics, ainsi qu'à l'échange d'expertise et de bonnes pratiques entre les intervenantes et les intervenants.
6. Offrir un environnement de travail mobilisant.

Bénéfices

► Bénéfices de nature financière ou économique

Aucun bénéfice financier n'a été mesuré au moment de l'élaboration de la stratégie numérique. En effet, les projets organisationnels sont en phase de planification et il est difficile à ce stade de déterminer l'efficacité qu'ils procureront et les économies qu'ils généreront. Toutefois, il est indiscutable qu'ils contribueront à améliorer l'efficacité organisationnelle et à faciliter l'accès aux renseignements pour les citoyen(ne)s et les entreprises.

► Bénéfices relatifs à l'amélioration des services

Dans la poursuite de son objectif de « faire du numérique » (figure 2), l'AMP recherche avant tout la génération de bénéfices non financiers. En effet, la transition de ses services vers l'infonuagique concorde avec un gain en autonomie et une plus grande facilité à faire évoluer ses services pour des relations mieux adaptées avec ses partenaires, les citoyen(ne)s et ses employé(e)s.

Le passage à l'infonuagique permettra à l'AMP de :

- Livrer de la valeur plus rapidement et améliorer ses services en continu.
- Rehausser la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels.
- Offrir des services simples, accessibles, cohérents et uniformes.
- Privilégier une interaction en ligne avec ses clientèles.
- Valoriser l'utilisation des données.
- Choisir des méthodologies et des technologies modernes.
- Privilégier la réutilisation et l'interopérabilité de ses solutions.
- Comprendre l'utilisateur et tenir compte de son expérience dans un processus complet.
- Déployer le numérique de bout en bout.

Évolution des compétences et de la culture organisationnelles

La culture organisationnelle qui permet de concrétiser la vision de l'AMP s'implante notamment grâce aux éléments suivants :

- Élaboration d'un programme de formation en sécurité de l'information.
- Mise en place de l'expérience employeur de choix.
- Identification des compétences numériques à développer en fonction des rôles exercés.
- Offre d'un catalogue de formations adaptées aux compétences numériques.

Contribution aux initiatives de simplification des services directs aux citoyen(ne)s et aux entreprises

Afin de simplifier l'accès aux services de l'AMP, l'expérience numérique visée sera omnicanale, uniforme, accessible et sécuritaire. En effet, parmi les projets de l'AMP, un rehaussement du site web est prévu pour le rendre plus sécuritaire et accessible à tous, par une mise en page qui s'adapte à l'écran, quel que soit le terminal utilisé. Également, le rehaussement des solutions en admissibilité prendra en compte les opportunités de simplification pour les demandeurs alors que les services des registres seront uniformisés et combinés en vue de réduire les efforts requis par l'utilisateur et de simplifier la consultation.

Gouvernance et gestion de données numériques gouvernementales

L'AMP recueille, utilise et communique les données qui constituent le Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA), le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et le Registre des sanctions administratives pécuniaires (RSAP). Ces registres contiennent les données numériques d'intérêt public qui sont gérées par l'AMP.

Ces registres sont mis en valeur en étant accessibles, sur le site web de l'AMP, à toute personne intéressée, suivant en cela le principe de transparence. Dans un souci de mobilité, l'AMP a également développé des services web pour que des systèmes informatiques puissent accéder à ces données de manière automatique. Ces services web ont été rendus disponibles à l'équipe de développement de la future version du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

En vue d'une plus grande valorisation des registres, l'AMP a convenu des modalités avec le Carrefour collaboratif en données ouvertes québécoises (donneesquebec.ca) pour publier les données du RENA sur le site internet de l'organisme avec une fréquence de mise à jour hebdomadaire. La publication des données du REA et du RSAP sera considérée dans le cadre du projet de rehaussement des solutions en admissibilité.

L'AMP demeure attentive aux opportunités de partager ses données numériques qui présentent un intérêt public.

Processus ou chaînes de valeur qui pourraient tirer profit de l'intelligence artificielle et de l'automatisation

La nature des activités de l'AMP présente un grand potentiel quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle et à l'automatisation de différentes tâches. Ces sujets deviendront des priorités lorsque le passage au numérique sera effectué et que le contrôle des systèmes sera confirmé.

En effet, il est facile de se représenter des manières d'automatiser une partie de la surveillance des marchés publics ainsi que l'utilisation de l'intelligence artificielle pour détecter des anomalies dans les pratiques de gestion contractuelle. Cependant, des systèmes devront être mis en place au préalable pour encadrer l'analyse de données dans le cadre des activités d'enquêtes.

MÉCANISMES DE CONCRÉTISATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Plan organisationnel de main-d'œuvre et de formation

L'AMP dispose d'une équipe directement impliquée dans la transformation numérique, l'équipe Innovation, qui accompagne les directions dans la documentation et la révision des processus en vue de les optimiser. Elle réalise également des travaux visant à implanter un cadre de gestion des connaissances et des compétences, qui prévoit la définition des profils de compétences et des parcours de développement pour chaque rôle de l'organisation. La définition des profils prévoira l'ensemble des compétences requises afin qu'une personne employée par l'organisation puisse assumer le rôle qui lui est assigné, incluant les compétences liées à l'utilisation des solutions numériques. Au terme des travaux, chaque employé(e) sera associé(e) à un parcours de développement et de formation adapté, en fonction du niveau d'acquisition des compétences requis dans le cadre de son travail.

Plan de changement organisationnel

L'AMP vise le déploiement des systèmes de mission et le rapatriement des systèmes actuellement opérés par d'autres organismes. Pour ce faire, elle devra se tourner vers les solutions et les infrastructures infonuagiques.

Afin de bien soutenir les besoins évolutifs de l'organisation en matière de technologies de l'information, la Direction des technologies de l'information a procédé, le 1^{er} avril 2023, à une réorganisation de ses services et de ses ressources. Cette direction est maintenant composée du Service des solutions d'affaires (SSA) et du Service des solutions bureautiques et technologiques (SSBT).

Plan de gestion des risques

Gestion des risques d'affaires

L'AMP a implanté une politique de gestion des risques d'affaires dans son mode de gouvernance et une cartographie des risques d'affaires a été produite en 2023.

Gestion des risques en ressources informationnelles

Le Plan de transformation numérique est produit et coordonné par la Direction des technologies de l'information. Les risques inhérents à sa livraison sont suivis par cette direction. Le suivi exercé porte sur les éléments suivants :

- Les mécanismes de gouvernance en ressources informationnelles.
- L'évolution des besoins et des priorités organisationnelles.
- La capacité des ressources humaines en ressources informationnelles.
- La capacité des fournisseurs et des prestataires à fournir les services.

PROJETS DU PORTEFEUILLE DES PROJETS PRIORITAIRES

Aucun projet de l'AMP n'est inscrit au Portefeuille des projets prioritaires en vue d'accélérer la transformation numérique de l'administration publique (3PGTN). Pour être inscrit, un projet doit répondre à certains critères alors que les initiatives qui animent présentement l'AMP visent la mise en place de ses fondations pour répondre aux exigences de ses lignes d'affaires.

ANNEXE 1 : DÉMARCHE DE PRODUCTION DU PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

- Prise de connaissance.
 - Révision documentaire incluant les plans stratégiques associés.
 - Veille du marché en matière d'orientations.
- Présentation d'une stratégie globale en TI 2023-2026 au comité de direction et à l'ensemble des gestionnaires.
- Rédaction d'une première version du plan.
- Consultation des parties prenantes.
- Révision et ajustements par la Direction des technologies de l'information.
- Révision et ajustements par la Direction des affaires publiques et des communications.
- Adoption de la Stratégie de transformation numérique 2023-2027.
- Publication sur l'intranet de l'AMP.

ANNEXE 2 : LES INITIATIVES TECHNOLOGIQUES ET LEUR CONTRIBUTION AUX AMBITIONS D’AFFAIRES ET À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

A. Intégrer des flux automatisés pour le traitement de demandes au Centre de services organisationnels (CSO) **Nouveauté**

À la suite de la révision et de l’optimisation de certains processus administratifs, des flux automatisés seront intégrés à l’outil de gestion et de traitement des demandes administratives pour permettre d’assurer un traitement uniforme et efficient.

B. Mettre en place un environnement informationnel **Nouveauté**

La volonté de l’AMP est de disposer d’un environnement informationnel complet, c’est-à-dire regroupant toutes les données opérationnelles de ses différentes lignes d’affaires ainsi que les données externes utilisées par celles-ci.

Cet environnement sera alimenté par les bases de données de l’AMP et pourra servir à l’ensemble de l’organisation. En effet, les données pourront être consultées par les équipes et alimenteront l’intelligence d’affaires, notamment pour faire des liens entre différentes informations, produire des tableaux de bord et des indicateurs, et analyser des tendances.

C. Rehausser les solutions d’affaires en admissibilité et combiner les recherches au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA) et au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

Les entreprises visées par la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui sont engagées dans un processus d’appel d’offres ou d’attribution visant des contrats et des sous-contrats avec les ministères et les organismes, les sociétés d’État et les municipalités du Québec, et comportant une dépense égale ou supérieure aux seuils déterminés par le gouvernement, doivent obtenir une autorisation de l’AMP. Les donneurs d’ouvrage concernés doivent s’assurer que les soumissionnaires détiennent une autorisation, selon les seuils déterminés.

La solution d’affaires actuelle en admissibilité présente une grande désuétude qui se traduit par des risques de sécurité et des inefficiences. Son rehaussement constitue donc une opportunité de revoir les processus et de simplifier les démarches pour les demandeurs, notamment en réutilisant les informations déjà inscrites au Registraire des entreprises. Ce sera également l’occasion d’assurer que tous les demandeurs puissent utiliser les services en ligne et ainsi d’éliminer les exceptions, et surtout le papier, dans les échanges.

Les organismes publics et municipaux ont l'obligation de consulter le RENA pour s'assurer que les entreprises concernées par leurs contrats n'y figurent pas. De même, avant de conclure tout sous-contrat, les entreprises ayant conclu un contrat avec un organisme public ou municipal doivent consulter le RENA pour s'assurer qu'aucun de leurs sous-contractants n'y est inscrit.

Le REA et le RENA étant deux registres distincts, les utilisateur(trice)s doivent dans plusieurs situations consulter les deux sources, ce qui crée une lourdeur administrative et augmente le risque d'omissions.

Afin de faciliter l'accès pour les utilisateur(trice)s et d'améliorer l'expérience client, l'AMP prévoit mettre à profit les services en ligne en combinant ces deux registres. Cette initiative favorisera l'efficacité de la surveillance au regard du respect de l'application du cadre normatif. Elle contribuera également de manière significative à la transformation numérique de l'AMP. D'une part, elle positionnera les citoyen(ne)s au cœur de l'évolution des services, des programmes et des politiques, et de l'autre, elle démontrera la volonté de l'AMP de faire preuve de proactivité dans ses relations avec les citoyen(ne)s et d'offrir un service numérique de bout en bout.

D. Réviser le site internet afin de répondre aux exigences d'accessibilité web et d'assurer une présentation conviviale des informations pour les utilisateur(trice)s

Le site web de l'AMP repose sur des technologies qui présentent une certaine désuétude. Celle-ci introduit des limitations quant à l'adaptabilité du format de présentation du contenu au type d'appareil utilisé. De plus, elle ne permet pas de répondre entièrement aux exigences minimales de l'administration publique québécoise en matière d'accessibilité.

Par cette initiative, l'AMP démontrera qu'elle place les citoyen(ne)s au cœur de l'évolution de ses services, de ses programmes et de ses politiques. Elle améliorera l'expérience des personnes qui consultent le site ou utilisent les services en ligne. Elle contribuera également à la mobilisation de son personnel œuvrant au service à la clientèle et aux communications.

E. Fournir un outil de gestion des dossiers de surveillance, de vérifications, d'enquêtes et de demandes juridiques, ainsi qu'un outil d'analyse et d'exploitation du renseignement

Ces deux initiatives visent à doter la Vice-présidence à la surveillance des marchés publics d'outils, de processus renouvelés et de solutions informatisées.

Elles représentent un vecteur significatif aux ambitions de mettre en œuvre l'ensemble des grands processus d'affaires de l'AMP et d'augmenter l'efficacité de la surveillance au regard du respect de l'application du cadre normatif. Elles permettront également de veiller à la cohésion entre les partenaires de l'admissibilité aux marchés publics, ainsi qu'à l'échange d'expertises et de bonnes pratiques entre les intervenant(e)s.

Les employé(e)s des divers secteurs de l'organisation seront au cœur de la transformation en collaborant à ces réalisations et en jouant un rôle actif. Ces personnes bénéficieront d'outils performants qu'elles auront contribué à réaliser.

F. Contribuer aux données ouvertes gouvernementales

L'AMP entend poursuivre et bonifier sa contribution aux données ouvertes gouvernementales en publiant ses jeux de données de nature publique. Elle contribue ainsi aux objectifs gouvernementaux de transparence, de participation de collaboration et d'innovation présentés au *Plan d'action favorisant un gouvernement ouvert*. Les données fournies par l'AMP sont valorisées et redonnées aux citoyen(ne)s par l'entremise de Données Québec.

G. Partager les décisions de l'AMP avec les partenaires **Nouveauté**

Depuis le 1^{er} mars 2024, les décisions rendues par l'AMP sont partagées avec la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) afin de les intégrer aux résultats de recherches des utilisateur(trice)s.

H. Fournir des environnements infonuagiques de développement, de certification et de production pour déployer les solutions **Nouveauté**

Afin d'assurer une saine gestion du cycle de vie de ses solutions d'affaires, il est nécessaire que l'AMP dispose d'environnements différents pour chaque palier de développement. Cela évitera de compromettre le bon fonctionnement des solutions en production, tout en assurant le maintien et les améliorations.

Par les deux initiatives qui suivent, l'AMP place son personnel au cœur de la transformation en lui offrant les outils et le soutien nécessaires au développement des compétences numériques.

I. Offrir un laboratoire infonuagique permettant de découvrir et de tester les outils modernes, et d'encourager le développement des compétences numériques

Dans son déploiement d'une zone infonuagique, l'AMP a mis en place un tenant distinct servant de laboratoire. Cet actif permet au personnel de la Direction des technologies de l'information de développer ses compétences en matière d'exploitation d'une infrastructure infonuagique et de tester les outils.

J. Développer un profil de compétences numériques et offrir un catalogue de formations adaptées

Des travaux sont en cours afin d'implanter un cadre de gestion des connaissances et des compétences. Ces travaux prévoient la définition des profils de compétences et des parcours de développement pour chaque rôle de l'organisation.

La définition des profils comprendra l'ensemble des compétences requises pour qu'un(e) employé(e) puisse assumer le rôle qui lui est assigné, incluant les compétences liées à l'utilisation des solutions numériques.

Au terme de ces travaux, chaque employé(e) se verra attribuer un parcours de développement et de formation adapté, en fonction de son niveau d'acquisition des compétences requises dans le cadre de son travail.